



## Communiqué de presse

---

Paris, le 6 juin 2024,

### **Patrick Montagner est nommé représentant de la Banque centrale européenne au Conseil de surveillance prudentielle**

**Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a nommé Patrick Montagner représentant au Conseil de surveillance prudentielle de la Supervision bancaire de la BCE pour un mandat de cinq ans non renouvelable.**

Sharon Donnery et Pedro Machado sont également nommés à cette fonction. Ils succéderont aux représentants actuels de la BCE Edouard Fernandez-Bollo, Kerstin af Jochnick et Elizabeth McCaul, une fois leurs mandats respectifs terminés, entre août et novembre de cette année.

Le Conseil de surveillance prudentielle, présidé par Claudia Buch, est responsable de la planification et de l'exécution des missions de surveillance prudentielle de la BCE. Son vice-président, Frank Elderson, est également membre du Directoire de la BCE. Le Conseil de surveillance prudentielle est composé des représentants des 21 autorités compétentes nationales et de quatre membres nommés par la BCE.

Depuis novembre 2018, Patrick Montagner, en tant que premier secrétaire général adjoint de l'ACPR, couvre notamment le contrôle des assurances et le contrôle des pratiques commerciales, et représente l'Autorité au conseil de surveillance de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP/EIOPA) et au sein du comité exécutif de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA/IAIS).

Il a rejoint la Banque de France en 1988 où il a occupé diverses fonctions, principalement dans le domaine de la supervision financière. Durant la crise financière de 2008, il était en charge de la supervision des grandes banques françaises internationales et les banques étrangères en France. À ce poste, il a participé activement à la coopération internationale, non seulement pour le suivi quotidien des établissements mais également dans divers groupes de travail visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la supervision bancaire. Il a été membre actif du groupe des superviseurs principaux du Conseil de stabilité financière et du groupe d'intensité et d'efficacité de la surveillance (*Supervisory Intensity and Effectiveness, group, SIE*).

A partir de 2012, il s'est consacré à la surveillance des assurances et est devenu en 2017 président du groupe de gestion des crises transfrontalières du Conseil de stabilité financière pour les assureurs, qui définit les principes de résolution pour le secteur des assurances.

[À propos de l'ACPR](#)

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

**Contact Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr) - 01 42 44 72 76